

Séance  
extraordinaire  
du 19  
décembre 2023  
à 19h

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME  
JOUR (19<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT-TROIS (2023)  
À COMPTER DE 19H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE  
L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soient mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et du cabinet du maire ainsi que messieurs Steve Corneau, directeur des finances et trésorier et Philippe Marin, directeur du service des travaux publics y prennent part.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Dubé de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

**23.12.634**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui regardent cette séance extraordinaire par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

**23.12.635**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

### ***Monsieur le maire présente le budget 2024 de la Ville de Mont-Joli***

Au nom du conseil municipal, je suis fier de vous présenter le budget de fonctionnement 2024 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026. Il s'agit d'un budget équilibré de 15,2 M\$ en hausse de 7,75 % par rapport à l'exercice précédent.

D'emblée, je souhaite mettre en lumière les efforts notables entrepris par le conseil municipal et l'équipe de direction pour maîtriser la croissance du budget et maintenir le compte de taxes en deçà du taux d'inflation.

Cette hausse budgétaire est le résultat d'une analyse minutieuse des besoins de notre ville, et elle reflète notre engagement continu envers le développement et le bien-être de notre communauté.

On l'attribue à différents facteurs, notamment les coûts engendrés par l'équilibrage d'un nouveau rôle d'évaluation, évalués à 70 400 \$ et à la hausse de notre quote-part au Transport adapté et collectif (TAC), entraînant des coûts supplémentaires de 44 360 \$.

Nous avons aussi pris la décision stratégique d'embaucher une ressource supplémentaire à la division eau, avec des coûts associés de 83 000 \$. Cette mesure vise à renforcer notre capacité opérationnelle dans un domaine critique, qui assure la qualité et la disponibilité continue de notre approvisionnement en eau.

Les frais liés à la disposition des matières résiduelles, incluant la gestion des déchets, sont en hausse de 57 000 \$ en raison de l'augmentation de la quantité des matières traitées.

Enfin, dans le cadre de la coopération municipale, nous avons procédé à la création de différents postes, engendrant des coûts supplémentaires. Cette collaboration renforcée avec d'autres municipalités permet une meilleure efficacité dans la prestation des services et favorise le partage des ressources pour le bénéfice de l'ensemble de notre communauté.

En outre, les ententes de coopération permettent aux municipalités de conserver leur autonomie, tout en se dotant de ressources et de services supplémentaires à coûts réduits, puisque financés en partie par le ministère des Affaires municipales.

D'autre part, en raison de l'augmentation inévitable des dépenses incompressibles telles que les travaux d'entretien, le carburant et la gestion des déchets, nous devons maintenir quotidiennement les services essentiels proposés à notre population. Ces services englobent la sécurité publique et incendie, le déneigement, l'approvisionnement en eau, etc.

Nous prenons en considération les pressions financières auxquelles nous sommes confrontés. Malgré ces contraintes, soyez assurés que des projets ambitieux sont en cours pour façonner l'avenir de notre ville, et nous continuerons à travailler pour trouver des solutions équilibrées qui répondent aux attentes de la communauté.

Plus en détails, la hausse budgétaire de 250 000 \$ dans l'administration générale résulte de plusieurs facteurs. Tout d'abord, une part significative de cette augmentation est attribuée comme mentionné plus haut à l'équilibrage du nouveau rôle d'évaluation, un processus essentiel pour assurer une évaluation précise de la valeur des propriétés dans notre communauté. De plus, nous avons pris l'initiative d'intégrer deux nouveaux postes à notre organisation, soit celui de directeur-trice général-e adjoint-e (en 2024) et celui de technicienne en administration, renforçant ainsi notre équipe pour mieux répondre aux besoins croissants de notre ville.

Dans le secteur de la sécurité publique, la hausse budgétaire découle de plusieurs éléments. Tout d'abord, nous constatons une augmentation de la facture de la Sûreté du Québec (SQ), une dépense nécessaire pour garantir la sécurité de nos concitoyens. De plus, les coûts liés à la formation des pompiers ont également contribué à cette augmentation, de même que l'indexation de leurs salaires conformément à la nouvelle convention collective, une mesure visant à reconnaître leur engagement et leur dévouement.

Concernant l'hygiène du milieu, la création d'un nouveau poste a entraîné une augmentation des dépenses dans cette catégorie budgétaire, tout comme l'enlèvement et l'enfouissement des matières résiduelles.

Dans le domaine des loisirs et de la culture, la hausse budgétaire s'explique principalement par l'ajout de deux nouvelles ressources visant à enrichir notre offre de programmes et d'activités. De plus, les frais associés aux camps de jour ont augmenté de 53 000 \$, reflétant notre engagement à offrir des programmes de qualité et diversifiés pour la jeunesse de notre communauté.

Ces ajustements budgétaires sont le résultat d'une analyse approfondie des besoins de notre ville et de notre engagement à fournir des services de qualité. Nous demeurons vigilants pour garantir une utilisation judicieuse des ressources financières, tout en investissant dans des secteurs prioritaires pour le développement de notre ville.

Nous continuerons à proposer des activités et des événements attrayants pour les familles, ainsi que des parcs et installations de qualité, tout en veillant à maintenir des espaces verts accessibles à tous, favorisant ainsi des moments agréables à un coût abordable. Nous reconnaissons l'importance d'une offre culturelle et de loisirs de qualité, qui joue un rôle essentiel dans l'attraction et la fidélisation de nos citoyens.

### **HAUSSE DE TAXES LIMITÉE À 3,17 %**

En 2024, le taux de la taxe foncière dans le secteur résidentiel passera de 1,215 \$ à 1,26 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Cette légère augmentation contribue à soutenir nos initiatives communautaires tout en assurant la viabilité financière à long terme.

Ainsi pour une résidence évaluée en moyenne à 150 000 \$, le compte de taxes moyen connaîtra une augmentation de 3,17 %, en deçà du taux d'inflation qui s'est établi à 4,16 % au cours des derniers mois. Cette hausse, qui équivaut à 83,50 \$ de plus, s'explique par deux facteurs principaux : une augmentation des taxes de service de 1,18 % et une augmentation de près de 2 % de la taxe foncière.

Le taux de la taxe foncière spéciale liée aux règlements d'emprunt pour l'aqueduc et l'égout connaîtra une réduction, passant de 0,11 \$ à 0,10 \$.

En ce qui concerne les tarifs d'aqueduc et d'égout, nous constaterons une augmentation de 6 %, tandis que les tarifs pour la gestion des matières résiduelles augmenteront de 3 %. Ces ajustements sont nécessaires pour répondre aux coûts croissants liés à ces services et pour maintenir leur qualité.

Pour garantir l'équilibre budgétaire, nous avons décidé d'affecter 200 000 \$ du surplus non affecté. Cela nous permet de maintenir un budget équilibré tout en continuant à investir dans l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens. Cette réserve, qui s'établit à 824 150\$, nous donne la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux imprévus et réaliser des projets.

### **DETTE**

Enfin, je suis ravi de vous informer que d'ici le 31 décembre 2023, la dette de la Ville atteindra environ 9,6 millions de dollars, en baisse par rapport à 10,6 millions de dollars il y a un an. Cette évolution témoigne de notre engagement envers une gestion financière responsable et de notre capacité à réduire

progressivement notre endettement. Il est important de noter que près de la moitié (47 %) de cette dette est détenue par le gouvernement du Québec, se matérialisant sous la forme de subventions destinées à financer des projets d'amélioration des rues et des infrastructures. Cette contribution revêt une importance cruciale pour la concrétisation de divers projets d'investissement, notamment dans le domaine des infrastructures récréatives et des aménagements urbains.

23.12.636

## PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2024 et celles-ci se présentent ainsi :

<b>ACTIVITES FINANCIERES</b>	
<b>Revenus</b>	
Taxes	9 641 285 \$
Compensation tenant lieu de taxes	2 393 890 \$
Subventions gouvernementales	1 866 030 \$
Services rendus	1 079 545 \$
Autres revenus	253 990 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b><u>15 234 740 \$</u></b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Administration générale	2 335 027 \$
Sécurité publique	1 707 340 \$
Transport	3 145 279 \$
Hygiène du milieu	3 564 797 \$
Santé et bien-être	118 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	659 588 \$
Loisirs et culture	2 611 174 \$
Frais de financement	229 895 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 371 100 \$</b>
<b>Autres activités financières</b>	
Remboursement de la dette à long terme	635 500 \$
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIVITES FINANCIERES</b>	<b>635 500 \$</b>
<b>Affectations et autres</b>	
Activités d'investissement	-616 750 \$
Excédent de fonctionnement affecté	388 610 \$
Réserves foncières et fonds réservés	0 \$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>-228 140 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MOINS LES AFFECTATIONS</b>	<b><u>15 234 740 \$</u></b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Sources de financement</b>	
Taxes	594 000 \$
Transferts	6 909 700 \$
Fonds de roulement	405 000 \$
Surplus affecté	587 300 \$
Emprunt	2 438 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>10 934 000 \$</u></b>

**Dépenses d'investissement**

Administration générale	15 000 \$
Sécurité publique	190 000 \$
Transport	570 000 \$
Hygiène du milieu	9 804 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	125 000 \$
Loisirs et culture	230 000 \$

**TOTAL** 10 934 000 \$

**23.12.637** PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

**23.12.638** CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 13, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière